



Ville d'Isbergues
Place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél : 03.21.61.30.80
E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-369

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE
portant sur

Instauration d'un panneau « STOP » rue Arthur Lamendin

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er}: 1 panneau « STOP » sera installé sur la rue Arthur Lamendin à l'intersection avec la rue Jean Macé

Article 2 : La réglementation en vigueur sera mise en place par la société Miditraçage

Article 3 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la réglementation prévue à l'article 2

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Pour le Maire empêché,

Fait à ISBERGUES, le 20 SEP. 2024

Le ^{Secr} adjoint
Le Maire,

David THELLIER



Publié le 20 SEP. 2024